

## **Compte-rendu de la réunion d'installation du Comité Local de Cohésion Territoriale (CLCT) du 3 février 2021 à 10h30**

*Préfecture des Vosges - Salle Jean Moulin*

### **1. Introduction par M. le Préfet**

Le département des Vosges est un département rural, 75 % des communes comptent moins de 500 habitants. Nous avons donc un besoin, et peut-être plus qu'ailleurs d'un appui en matière d'ingénierie. Les projets ne manquent pas sur notre territoire, et même très souvent des projets innovants. La capacité à se mobiliser nous l'avons également et nous sommes de bonne volonté pour proposer des initiatives « pilotes ».

Nous avons des enjeux extrêmement forts pour notre département qui nécessiteront non seulement de l'ingénierie mais également des financements.

### **2. Présentation de l'ANCT par M. Yves LEBRETON, Directeur Général**

L'ANCT est un établissement public créé par le chef de l'État en juillet 2017. Démarche partenariale avant tout, le conseil d'administration de l'ANCT est un lieu d'échanges entre les services de l'État et les collectivités. L'ANCT intervient selon 3 grands axes :

- déclinaison territoriale d'un programme national,
- mise en œuvre d'un contrat territorial ou d'un pacte,
- accompagnement d'un projet sur mesure.

Cette structure, encore jeune, s'adapte dans un objectif d'intervention différenciée selon les besoins.

#### **Quelques dossiers d'actualité :**

- Les PTRTE (Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique) ont pour objectif de rationaliser l'offre de l'État, d'inscrire les contrats dans un cadre global afin de leur donner visibilité et lisibilité, d'appuyer en ingénierie ces contrats de territoire tout en intégrant le plan de relance. Les collectivités sont également invitées à élaborer des contrats de réciprocité entre elles.
- Petites villes de demain : programme dédié aux communes qui jouent un rôle de centralité (population inférieure à 20 000 habitants). Les pouvoirs publics souhaitent mettre des moyens sur les territoires fragiles. 1 600 villes retenues au niveau national.
- Numérique : le numérique (intégration de l'agence du numérique dans l'ANCT) avec 2 axes, les réseaux (plan fibre) et les usages (nécessité avec le confinement). Sur les usages, il est prévu de former les citoyens et de recruter des conseillers du numérique (financement des postes). Développement avec les collectivités de tiers lieux : espaces de co-working, notamment pour le télétravail.

Ce passage au numérique offre une opportunité aux milieux ruraux ou péri-ruraux (changement de mode de vie).

- **Agenda rural** : environ 200 mesures en faveur de la ruralité, les plus concrètes possible (la jeunesse en milieu rural, le vieillissement de la population). Une équipe est dédiée à l'ANCT à ce sujet.
- **Politique en faveur de la montagne** : programmes autour du thème de la transition écologique qui prend tout son sens cette année avec la fermeture des stations.
- **Appui en ingénierie** : aider les collectivités qui n'ont pas les moyens en interne. Cet appui ne doit pas être en concurrence avec l'ingénierie locale. Les ressources : 350 personnes avec des compétences (exemple EPARECA qui fait de l'appui aux petits commerces en centre-ville, commissariat de massif qui est un appui en ingénierie pour les territoires de montagne). Un marché d'ingénierie pour venir en complément de l'appui interne ANCT : crédit de 20 millions d'euros (gratuit pour les petites collectivités).

L'ANCT est également doté d'un observatoire des territoires qui est utile pour les acteurs (données INSEE, flux de mobilité) pour réaliser des diagnostics territoriaux.

L'ANCT joue aussi un rôle de coordination des opérateurs de l'État qui ont de l'ingénierie en interne non négligeable : ADEME, ANAH, ANRU, CEREMA.

La référente du siège de l'ANCT pour notre région Grand Est est Diane GALLAIS .

### 3. Gouvernance de l'ANCT dans les Vosges

- **Présentation de la déclinaison de l'ANCT dans les Vosges par Patricia Bourgeois (déléguée territoriale adjointe de l'ANCT)**

Le Préfet, délégué territorial de l'ANCT est la porte d'entrée.

Le délégué territorial, assure le pilotage des équipes projets ANCT mobilisées et le suivi des projets accompagnés par l'Agence via le CLCT et une instance opérationnelle qui se réunit régulièrement et en constitue la cheville ouvrière.

**Plateforme  
d'appui aux  
projets**

La plateforme fonctionne comme un pôle de compétences. Regroupant services de l'Etat, opérateurs et établissements publics. Elle accompagne une dizaine de projets par an, considérés structurants pour le territoire. Elle se réunit 1 fois par trimestre.

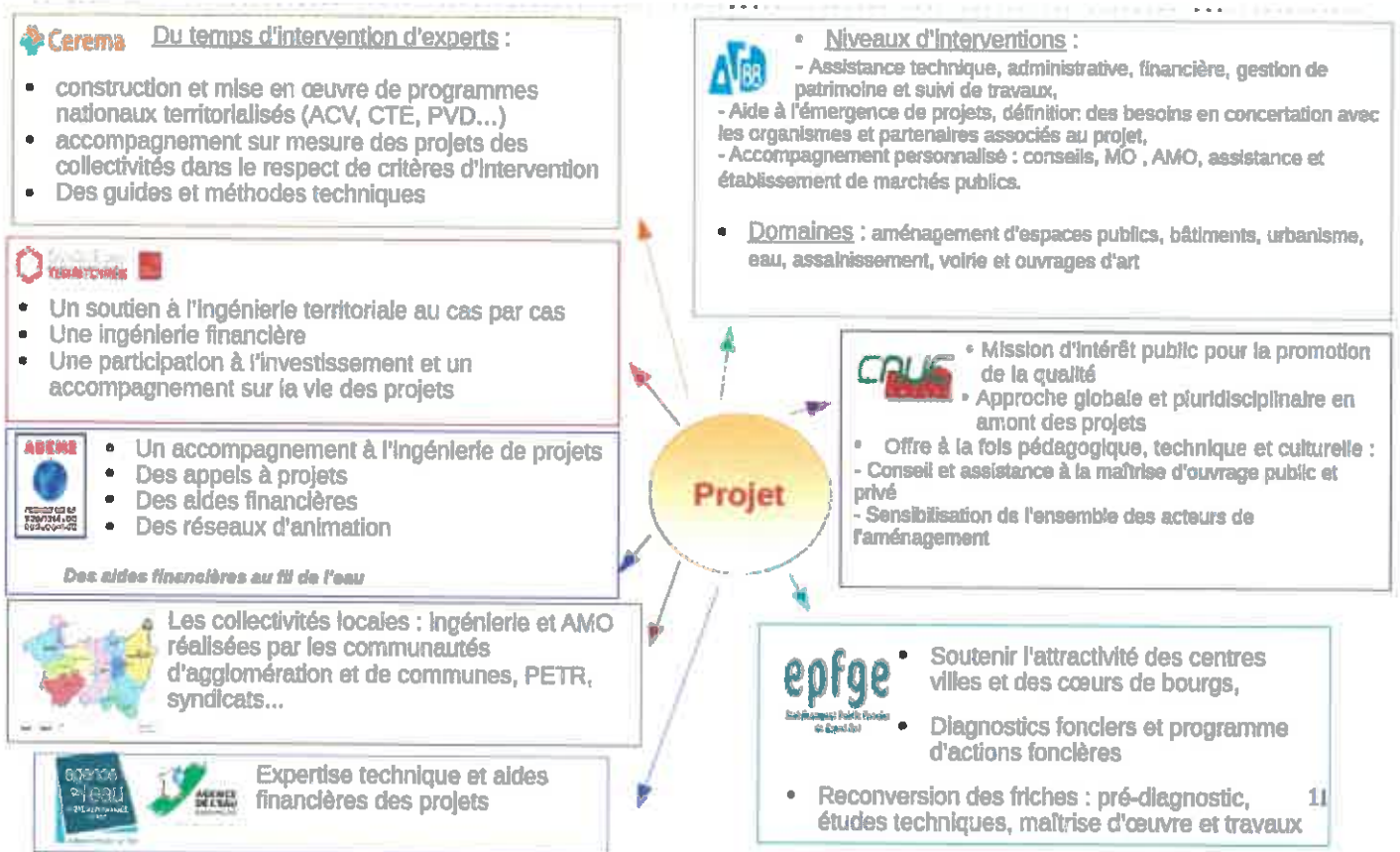
**CLCT Restreint**

A visée stratégique et opérationnelle, il se réunit 2 fois par an. Il est composé d'une trentaine de participants : État, Collectivités, ingénierie locale.

**CLCT Plénier**

Dédié à une information plus large et une mise en réseau des partenaires, il se réunit 1 fois par an. Il regroupe une quarantaine de structures.

- Présentation de l'ingénierie locale par chacun des partenaires



Une carte de l'ingénierie départementale sera réalisée pour donner de la lisibilité aux territoires.

L'ANCT est mobilisée en complément, lorsque l'ingénierie locale n'existe pas ou n'est pas suffisante.

- Temps d'échange – prise de parole

M. PEDDUZI : dans notre département nous avons de nombreux petits hameaux, éloignés des centres, l'accès aux services à la population est donc important, mais surtout l'accompagnement des personnes.

La simplification des démarches est nécessaire pour faire avancer les projets (lourdeurs des documents et longueur des procédures) ainsi que le dialogue entre services de l'État. Il faut également admettre que certaines collectivités puissent engager des projets à la hauteur de leurs moyens et ne pas demander toujours des projets globaux que la collectivité ne peut pas supporter financièrement.

Réponse de Y. LE BRETON : France Services permet une « humanisation des services publics ». 1 123 maisons sont déjà labellisées. Le numérique répondait à une attente forte mais il est vrai qu'une partie de la population est perdue avec ces nouvelles technologies. C'est l'enjeu de l'intégration numérique.

#### 4. Actualités sur les programmes d'intervention

- **Les ORT présentées par M. Roullon Mouchel Blaisot, Préfet**

Les ORT se construisent entre la ville centre « action cœur de ville » et l'EPCI, pour travailler sur le bassin de vie (188 villes ACV ont déjà signé une ORT). Elles permettent une meilleure visibilité pour les investisseurs privés. Les avantages sont : une gouvernance souple, une boîte à outil, un volet habitat renforcé, des avantages fiscaux. Elles permettent également de mettre fin au développement anarchique des périphéries commerciales : le Préfet peut suspendre des projets qui mettent à mal le centre-ville.

#### 5. Premières bases de la feuille de route présentées par Patricia Bourgeois

3 axes de travail pour notre département en 2021 :

- accompagner les territoires pour bénéficier au mieux du plan de relance : veille sur les dispositifs, informations régulières, ciblage des collectivités concernées, appui au montage du dossier si nécessaire. Approche différenciée selon les besoins des territoires ;
  - revitalisation des centralités du territoire : déployer les aides des programmes Petites villes de demain (dans la continuité du dispositif bourg centre) et Action cœur de ville, accompagner le réseau des animateurs et des élus ;
  - favoriser la résorption de l'habitat privé dégradé à toutes les échelles (du bâtiment au quartier) et dans tous les territoires (du village à la ville) : renouvellement des PIG (Programme d'intérêt général Habiter Mieux de l'ANAH), déploiement SARE, mobilisation des outils réglementaires et financiers, appui en ingénierie. Possibilité d'intégrer ce volet au PTRTE.
- **Temps d'échange – prise de parole**

M. Fournier souhaite qu'un regard spécifique soit porté sur la ruralité. Il est important d'apporter un appui aux villages et pas uniquement aux villes. À ce titre, la défiscalisation devrait être envisagée aussi pour l'habitat ancien des villages.

M. Heinrich souligne l'enjeu de la reconquête du bâti vacant. La sur-construction des dernières années génère des bâtiments qui se vident. Si le SCOT des Vosges centrales prône la sobriété foncière, il n'en demeure pas moins que le modèle économique favorise la construction neuve plutôt que la réhabilitation. Il ne faut pas que les villes et villages soient en opposition. Des moyens adaptés doivent être déployés, par exemple l'aide à la pierre pour que les citoyens puissent acheter des maisons existantes et les rénover à un coût moins élevé que de construire un pavillon neuf (défiscalisation...). Le modèle fiscal doit également être revu.

M. Valence souligne la complémentarité entre les dispositifs PVD et ACV. C'est le cas pour la CASDDV : Saint-Dié-des-Vosges et Raon (Bourg Centre) permettent d'expérimenter des solutions qui peuvent ensuite être généralisées et bénéficier aux autres territoires. A ce titre, il est nécessaire que le programme ACV soit prolongé pour couvrir la même période que PVD (2021/2026). Par ailleurs, les travaux sur le PLUi de la communauté d'agglomération montrent que le modèle pavillonnaire n'est plus le modèle soutenu par la majorité des élus locaux. C'est désormais le parcours résidentiel qui doit être travaillé.

Réponse de R. Mouchel-Blaisot : les territoires « pilotes de sobriété foncière » sont dans cet objectif : Saint-dié-des-vosges sera intégré dans le réseau dédié.  
Le fonds friches est également un outil pour les îlots fortement dégradés.

Mme Debord, vice-présidente du Conseil régional se félicite de la collaboration des institutions dans le département des Vosges. Ce travail partenarial sera poursuivi au travers des différents dispositifs. Elle souligne également la présence des chargés de mission « fonds européens » à la maison de la région, en appui aux collectivités pour mobiliser ces fonds.

M. Faivre, vice-président du Conseil départemental, confirme la volonté du Conseil départemental de s'inscrire dans ce travail partenarial. Il souhaite que l'ANCT et son action en complémentarité soient lisibles. Enfin, il confirme le besoin immense en financement du bâti dégradé.

### **Conclusions**

M. le Préfet des Vosges et M. le Directeur Général de l'ANCT concluent la séance en confirmant la volonté d'efficience de l'ANCT sur le territoire, en particulier en agissant en interconnexion avec les partenaires. La signature de la charte de fonctionnement de la plateforme d'accompagnement des projets concrétise cet engagement.

**Le Préfet,**



**Yves SEGUY**